

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 25, substituer au mot :

« première »

le mot :

« troisième ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer à l’année :

« 2020 »

l’année :

« 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi fait l’objet d’une procédure accélérée mais son application ne semble pas urgente. Je ne vois aucune raison de ne pas appliquer, dès la rentrée prochaine, la suppression des ECN et la mise en place des nouvelles modalités d’examen d’entrée en troisième cycle qui présente un dispositif plus équitable. Il est donc urgent de le mettre en place.